

Avec les beaux jours qui arrivent, petit rappel de l'arrêté préfectoral n° 97-5126 concernant les **bruits de voisinage** et notamment l'article 9 :

- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.
- A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telle que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h
Et de 14h à 19h30,
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Toute infraction à cette règle est passible d'une amende.



Sou des Ecoles

L'arrivée des beaux jours annonce le carnaval.

Cette année, le traditionnel défilé partira à **15h** de la place du village **le samedi 28 avril**. Toutes les personnes voulant participer sont les bienvenues. Vous pourrez apporter de quoi faire du bruit pour réveiller le printemps. A l'issue de l'embrasement de M. Carnaval, nous vous invitons prendre le goûter tous ensemble en partageant les gâteaux que chacun aura confectionné. Le sou fournira les boissons.

Et pour clôturer cette belle journée, nous vous proposons de la paella maison à emporter chez vous (bon de commande dans ce bulletin). Merci pour votre participation !



Affouage

Petit rappel pour ceux qui ne se sont pas encore inscrits à l'affouage.

De nouveau cette année, la commune offre à ses habitants l'opportunité de profiter des avantages de l'affouage. En effet une coupe de bois aura lieu à Bois Vert où les grumes seront mises à disposition en bord de chemin.

Ce qu'il en coûtera aux affouagistes ? Du courage, de la sueur, de la bonne humeur et 32€ par stère.

Vous voulez en profiter ? Si cela n'a pas été déjà fait, contactez Marion Corvez au 04.76.93.31.40, avant fin avril 2018.

Laissez un message sur le répondeur si personne ne vous répond, en laissant vos noms, n° de téléphone et le nombre minimum et maximum de stères souhaités, et le nom des personnes avec qui vous voudriez faire équipe, si vous les connaissez.

Une réunion d'information aura lieu **le jeudi 03 mai à 20h30, salle de la mairie**.

Tout devra être achevé (enlèvement compris) pour le 15 juillet.

L'équipe Affouage.

ACCA

Comptage Cerf, chevreuil & sanglier, etc....



Il reste des places pour le mardi **24 avril**.

Réservez une place en vous inscrivant auprès du président Marc Daguët au 06.60.36.63.55 après 18h (laisser un message).

Départ de La Montaudine à 21h30, retour à 23h30.

Service civique

Vous êtes jeune et motivé (e) à la recherche d'une première expérience, sans diplôme ni expérience exigés ? Le service civique est fait pour vous.

Informations à la Mission locale jeunes à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ou sur service-civique.gouv.fr.

Groupe des aînés
Rencontre à 14h à
La Montaudine
Mardis 10 et 24

AGENDA

AVRIL

Mardi 03 à 20h30 – salle de la mairie
Conseil municipal – réunion publique

Mardi 10 à 21h30 – La Montaudine
ACCA – Comptage Cerf, Chevreuil, Sanglier...

Samedi 14 à partir de 10h – ferme Lespinasse
Coup de Pousse – Collation à thème

Mardi 17 à 21h30 – La Montaudine
ACCA – Comptage Cerf, Chevreuil, Sanglier...

Samedi 21 de 9h30 à 18h – ferme Lespinasse
Coup de Pousse – Atelier "un jour en intimité avec les plantes"

Mardi 24 à 21h30 – La Montaudine
ACCA – Comptage Cerf, Chevreuil, Sanglier...

Samedi 28 à partir de 15h – place du village
Sou des écoles – Carnaval

Samedi 28 de 17h à 18h30 – La Montaudine
Sou des écoles - Paëlla à emporter

MAIRIE

Fermeture des bureaux

Vendredi 30 mars,
puis du 09 au 14 avril,
Et samedi 28 avril.

Site de la Commune

Sur www.montaud.fr / infos pratiques /
« Recevez les infos express »

En complément du « lien montaudin » géré par une bénévole (BBE), une inscription à la liste « infos express » vous permettra de recevoir les informations communales urgentes comme travaux, sécurité, ...

Bientôt « Le clos Montaud »

Suite à des acquisitions foncières présentant une belle exposition, la Commune a décidé de planter un vignoble pour produire son propre vin. Le nom proposé est « Le clos Montaud » mais toute suggestion est la bienvenue !



Réunion publique du 06 mars 2018

Le Conseil :

Numérotation des voies

Décide de choisir des panneaux :

- Blanc légèrement cassé
- Logo Montaud en haut : variantes. Plus petit.
- Ecriture : couleur noire, (vert non retenu)
- Tour simple arrondi
- Poteau galvanisé

Forêt communale – coupe de bois

Décide de donner un avis favorable au martelage de la coupe de bois 2019, parcelle 6 de Bois Vert. Volume estimé : 500m³.

Droit de préemption

Décide de ne pas préempter la parcelle située Le Village, n° C 599 (108m²)

Régie Cantine/Garderie

Dans le cadre de la mise en place du logiciel E.enfance et des nouveaux moyens de paiement des services Garderie et Cantine, la régie cantine-garderie n'est plus utile.

Décide de clôturer la régie de recettes « Cantine-Garderie » de la commune à compter du 31 décembre 2014.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Convention Multi-accueil

Dans le cadre du transfert du multi accueil à la SMVIC, il convient de signer une convention pour la mise à disposition de l'employé communal pour les petits travaux, et les dépenses pour le déneigement du multi accueil – travaux réalisés et payés par la Commune et refacturés à la SMVIC-
DECIDE de signer la convention proposée.

Convention Mutualisation Service des eaux.

La commune a signé une convention avec la 3C2V en 2013 concernant la mutualisation du service des eaux.

DECIDE de renouveler cette convention avec la SMVIC pour 2017.

Informations

- M. Papet Jean-Paul, conseiller de Tullins sollicite la signature pour une demande collective pour la médaille du mérite pour Maurice Marron. Favorable.
- L'association «Animathèque» participera aux 20 ans de la médiathèque en septembre et se positionnera sur son venir en fin d'année.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

En septembre 2017, le conseil communautaire a décidé d'instituer et de percevoir la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour le financement de l'enlèvement des ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour mémoire, jusqu'au 31 décembre 2017, c'est la facturation du service par la Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères (REOM) qui s'appliquait sur le territoire.

Lors de son conseil communautaire du 29 mars, et après examen des dépenses relatives à ce service, le produit d'équilibre nécessaire à la TEOM étant de 4 098 000€ pour l'exercice 2018, le taux appliqué sera proposé en conséquence de ce montant et des bases d'application et voté.

La TEOM concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée.

Elle s'applique au propriétaire et à l'usufruitier du bien.

Si le bien est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives. La TEOM est due même si le service n'est pas utilisé (par exemple, en cas de courts séjours dans une résidence secondaire qui ne coïncident pas avec le jour de l'enlèvement des ordures). Si une propriété normalement destinée à la location est inoccupée, le contribuable peut demander une décharge ou une réduction de la TEOM si les trois conditions suivantes sont respectées :

- la vacance de la propriété est indépendante de la volonté du contribuable,
- la vacance est d'une durée d'au moins 3 mois,
- la vacance affecte soit la totalité de du bâtiment, soit une partie susceptible de location séparée.

Le montant de la TEOM à payer est indiqué sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.



INFORMATIONS



3. créé le 29/03/2018 – l'écho municipal n° 113



ASCSM

A noter dès à présent... la date du **dimanche 27 mai ... !** La chorale, ce jour-là, soufflera ses 20 bougies !!!!

Contact : ascsmontaud@gmail.com

MONTAUD'UBOHU

Les inscriptions au multi-accueil pour 2018-2019 sont ouvertes ; vous pouvez encore vous adresser à la directrice (04.76.93.35.98).



La commission d'attribution des places aura lieu le **mardi 10**. Les réponses seront envoyées dans la semaine qui suit.

FETE DU VILLAGE

Claude et Pierre, la Fête du Village les unissait. Voilà, ils ont décidé après de nombreuses années à faire vivre notre fête du village de prendre un peu de recul doucement tranquillement, ils prennent un peu de distance avec un œil sur leur bébé qu'ils ont largement contribué à animer et à développer au fil des années.

Nous voulions les remercier pour leur engagement, des heures passées en réunions à trouver des idées et les mettre en œuvre, à porter des chaises, des tables...

Ce samedi 24 mars nous nous sommes retrouvés donc autour d'une bonne table... précisément pour passer un moment ensemble.

Mais comme ils sont encore en pleine forme, malgré leur âge que nous tairons ici ... ne soyez pas étonnés de les revoir car ils ne lâchent pas le morceau comme cela, ils nous ont promis d'être toujours là pour donner un coup de main.

Pierre, jamais à court d'idées, se plaisait à nous bricoler des jeux, tire à la corde, fendage de bûches, course de brouette à deux, lancé de bottes ou de sacs, ... Il faut dire que ce rugbyman est aussi un « grand » sportif et supporter des équipes régionales.

Claude a aussi de nombreuses activités autres. Grand voyageur, il continue de marcher régulièrement pour se tenir en forme. Il s'est beaucoup investi dans le marché de Noël, et aussi dans la mise en place de la brocante pour la fête du village.

Voilà, on ne peut que les remercier de leur disponibilité, leur sourire, leur créativité, leurs bons mots, ... et souhaiter de les revoir le plus souvent possible.

Une dernière confiance, ils se feront le plaisir d'assurer la formation de leurs remplaçant(e)s, une occasion à ne pas manquer...
L'équipe Fête du Village.

Coup de Pousse

L'association "coup de pousse" organise **des collations à thème**, c'est à dire des journées ou des 1/2 journées avec repas ou goûter partagé animées par des membres de l'association. Il est demandé de s'inscrire une semaine à l'avance (04 76 93 64 49).

Participation libre pour l'intervenant. Adhésion à "coup de pousse" souhaitée.

Samedi 14 à 10h : vannerie aléatoire avec Brigitte Merendao.

Samedi 21 de 9h30 à 18h : Atelier "un jour en intimité avec les plantes"

Brigitte et Simone Sarah vous proposent une journée particulière pour avancer sur le chemin de vie, avec pour guide le végétal.

Elles apporteront leur expérience quotidienne et leur connaissance du monde végétal et humain : phyto-aromathérapie, élixirs floraux, symbolique, astrologie, alchimie et autres.

Durant la journée, chacun pourra clarifier ses choix présents et futurs par une méditation guidée avec un végétal, par le partage des ressentis, par les lectures complémentaires de Brigitte et Simone Sarah...

8 personnes maximum.

Coût : 70€

Repas partagé.

Inscriptions et informations :

Tél. 04.76.93.64.49 ou par e-mail : ferme-lespinasse@orange.fr.



ECOLE de MONTAUD

Pour tous les nouveaux élèves (nouvel arrivant ou 3 ans en 2018), inscriptions à l'école pour la rentrée 2018 :

- lundi 7 mai entre 17h15 et 18h ou
- vendredi 18 mai entre 17h et 17h45

Les inscriptions devront avoir été faites au préalable en mairie avec le livret de famille. Se présenter à l'école avec :

- ✓ le document remis en mairie,
- ✓ le carnet de santé (vaccination DTP à jour),
- ✓ le livret de famille et,
- ✓ le cas échéant, un certificat de radiation de l'école fréquentée en 2017/2018.

4. créé le 29/03/2018 – l'écho municipal n° 113